

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES
TRAVAUX D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DU MOULE »**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 21 du mois d'octobre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Yves VERGE DEPRE, 1^{er} vice-président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile	X				HOUBLON	Christine				
2	MERIDAN	Didier			X		CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard			X		BELIA	Georges	X			
4	BERAL	Olga	X				ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric	X				BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André			X		ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia			X		REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry			X		COËZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin			X		SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby			X		DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian			X		BALON	David				
15	OPET	Ghislaine			X		PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme	X				MOUILA	Gladys				
17	BERCHEL	Jean-Marie			X		PIOCHE	Mireille				
18	LANDRY	David	X				ROSEAU	Fabrice				
19	CORNET	Cédric			X		FRAIR	Jules				
20	DAMO	Jimmy			X		BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole			X		DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs			X		DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix	X				SAHAI	Serge				
24	BROCHANT	Patrick			X		TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur	X				SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon			X		BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude	X				ETZOL	Maryse				
28	HEGESIPPE	Jean-Marc			X		TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric			X		DANQUIN	Alberte				
30	LUSINE	Jacqueline	X				EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel			X		PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty	X				LOQUES	Rose-Marie				

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice	X	
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick	X		DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie	X	
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à M. Eric LATCHOUMANIN

Secrétaire de séance : M. Eric LATCHOUMANIN

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU MOULE »

En 2021, par délibération, la ville du MOULE a transféré sa compétence « éclairage public » au Sy.MEG.

Par ce transfert, elle a confié au syndicat la maîtrise d'ouvrage de travaux pour la mise en place d'un éclairage public performant de type LED, dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe, l'ADEME et le FEDER pour soutenir les opérations visant l'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'atteinte d'objectifs de performance qui plus est dans des délais contraints lors de l'exécution des marchés attribués en 2022 requiert la plus grande vigilance.

Il s'agit d'une part du marché public de travaux alloti « modernisation et maintenance des installations d'éclairage public sur le territoire de la ville du MOULE » et du reste des travaux d'éclairage de la ville (l'autre bourg) réalisé au sein du marché subséquent numéro 1 (MS01) de l'accord cadre travaux intitulé « travaux et maintenance des installations d'éclairage public dans toutes les communes ayant transféré leur compétence au Sy.MEG ».

L'importance de cette opération de modernisation dont l'estimation s'élevait à plus de 9 000 000 € HT nécessite un recours aux services d'un maître d'œuvre.

Dès lors, le Syndicat a lancé au mois de juin 2022, une consultation suivant la procédure d'appel d'offres.

Conformément aux délégations de pouvoir confiées par le comité syndical par délibération n°DEL-2020-DAG-34 du 25 septembre 2020, le Président a successivement pris les décisions nécessaires concernant la préparation et la passation liées à la procédure formalisée et a accompli l'ensemble des formalités ayant trait à l'attribution sur avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Ce marché uni-attributaire rétribué sur la base d'un prix forfaitaire a une durée qui court de la date de notification jusqu'à la dernière levée de réserve du marché de travaux par le maître d'ouvrage.

La remise des offres s'est effectuée au mois de juillet 2022 et a été attribué au mois de septembre 2022.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DU MOULE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.1321-9, L.2113 et suivants, L.5212-16 et L.5711-1

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5

Vu la délibération DEL-2020-DAG-34 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 de délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président du Sy.MEG

Vu les délibérations concordantes respectivement référencées :

- 9/DCM 2021/31 de la ville du Moule en date du 16 mars 2021 portant « Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG) »
- DEL-2021-DAJ-14 du Sy.MEG en date du 07 mai 2021 portant « Transfert de la compétence éclairage public de la ville du MOULE au Sy.MEG »

Vu l'avis rendu par l'instance d'attribution des marchés publics à savoir la Commission d'Appel d'Offres réunie le 05 août 2022

Considérant le rapport de présentation exposé en séance par Monsieur le Président du Sy.MEG

Le comité syndical,

DECLARE :

Article 1 : Avoir pris connaissance de la publication des avis d'appel public à la concurrence au mois de juin 2022 concernant le marché alloti intitulé « maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'installations d'éclairage public sur le territoire de la ville du Moule ».

Article 2 : Avoir pris connaissance de la conclusion du marché le 08 septembre 2022 conformément au vote de la Commission d'Appel d'Offres basé sur les critères de notation énoncés dans le règlement de consultation.

Article 3 : Avoir pris connaissance de la signature par le Président de l'offre soumise par l'entreprise ENERGIE CARAÏBES CONSULTING (E2C).

Article 4 : Avoir été informé que la rémunération forfaitaire de l'entreprise sera de 190 000 € HT.

Article 5 : S'être assuré que les crédits ont bien été inscrits au budget du syndicat.

Article 6 : Que les obligations relatives aux attributions confiées au Président en matière de passation formalisée de marchés publics (dont la publication des avis d'attribution) ont bien été respectées.

Article 7 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le vendredi 28 octobre 2022
Président
DULAC Daniel


